Conseil départemental



CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE







La transition écologique est un impératif pour l'ensemble des pouvoirs publics, dont le Conseil départemental, et la crise sanitaire confirme la nécessité de construire une société inclusive, à la fois solidaire, éco-responsable, émancipatrice et citoyenne.

Ce rapport Développement durable 2020 apporte un éclairage sur le suivi annuel des politiques publiques de la collectivité et sur les moyens déployés depuis le début de la pandémie de COVID 19 pour une action publique de proximité, innovante et solidaire. C'est notamment l'horizon de travail de l'acte 2 sur la transition écologique, adopté en mai 2020, au lendemain du premier confinement et dans le prolongement de son plan initial.

Le Conseil départemental maintient ses objectifs de favoriser la participation citoyenne et d'apporter des réponses concrètes : accompagnement des particuliers à la rénovation de leur logement, développement de l'agro-écologie en lien avec le monde agricole, soutien aux circuits courts, à la restauration bio dans les cantines, à la collecte des biodéchets et aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, engagements pour préserver les ressources en eau du département et sa biodiversité, mesures en faveur des transports en commun et de l'éco-mobilité pour limiter l'empreinte carbone...

Il reste également très attentif au suivi et à l'analyse de ses objectifs de fonctionnement en interne : horaires aménagés, covoiturage, plan des déplacements de l'administration, comportements éco-responsables, dématérialisation des dossiers, télétravail ou travail à distance dans des « tiers-lieux », achats publics écologiquement et socialement responsables, mobilisation des établissements partenaires...

L'ensemble des actions dont il est fait état dans ce rapport concourt à la mise en place d'une dynamique territoriale en faveur du développement durable et vise à répondre à l'ensemble des enjeux : sociaux et de société, environnementaux, égalité femme-homme.

Georges Méric Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



SOMMAIRE

LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ FACE À LA CRISE	
1 • Pour les Hauts-garonnais.e.s)
2 • Pour la vie économique	ļ
3 • Pour les territoires)
4 • Pour la vie associative et le monde culturel 18	}
CONSTRUIRE ENSEMBLE LE MONDE D'APRÈS	
1 • Par le dialogue	
2 • Vers un territoire résilient	
3 • La citoyenneté au cœur des valeurs)

COMMENT LIRE CE RAPPORT ?

LES FINALITÉS

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce rapport a pour objectif d'analyser les politiques publiques menées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne en 2020 à travers le prisme du développement durable.



La lutte contre le changement climatique.

L'action a un impact en matière de consommation énergétique ou permet de promouvoir les énergies renouvelables.



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.

L'action contribue à la qualité paysagère, a un impact sur les ressources naturelles et favorise la biodiversité.



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.

Le lien social et intergénérationnel est renforcé grâce à cette action, qui contribue à diminuer les inégalités.



L'épanouissement de tous les êtres humains.

L'action favorise l'accès aux services publics. Elle peut aussi permettre de promouvoir l'accès à l'emploi, au logement, à la santé ou encore à la culture et aux loisirs.



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La mise en œuvre de projets exemplaires est favorisée et les pratiques de consommation et d'achats responsables sont encouragées. Dans tous les domaines de la vie publique, la crise planétaire du coronavirus sonne comme un rappel à l'ordre des réalités sociales, économiques et environnementales. Il est acquis que le monde d'après la crise ne peut se faire sans changer les fondements de notre société actuelle, sans un projet politique de renforcement des solidarités, de retour au local pour produire et consommer mieux, sans une transition écologique et environnementale pleinement assumée.

Nous devons répondre aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens pour voir émerger une société inclusive, plus juste et humaine, fondée sur la participation citoyenne et la préservation des biens communs.

Sur tous ces chantiers à conduire ensemble grâce au dialogue citoyen, il s'agit pour le Département de mettre la transition écologique au service de la santé et du cadre de vie tout en luttant contre le changement climatique.

Notre société a désormais pris conscience de ses fragilités. Nos concitoyennes et concitoyens attendent des mesures fortes, immédiates, concrètes. Le Département y répondra dans la proximité, en soutien de nos territoires et de leurs bassins de vie. Une nouvelle étape s'engage pour bâtir les fondations d'une autre société, défendant les valeurs d'humanisme, de solidarité, de justice sociale et qui préservera l'environnement.

► AU COURS DE CETTE ANNÉE 2020,

le Département, s'est attaché à instaurer les bases d'une société inclusive et solidaire, d'une part en répondant à l'urgence sanitaire, économique et sociale par la mobilisation de tous les leviers d'actions à sa disposition, et en poursuivant la construction par le Dialogue citoyen du « Monde d'après » d'autre part.



LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ FACE À LA CRISE

- 1 Pour les haut-garonnais.e.s
- 2 Pour la vie économique
- 3 Pour les territoires
- 4 Pour la vie associative et le monde culturel

CHEF DE FILE DES SOLIDARITÉS,

LE DÉPARTEMENT s'est retrouvé en première ligne face à la crise. Il a choisi d'œuvrer avec responsabilité et pragmatisme en prenant les mesures d'urgences qui s'imposaient alors qu'un drame social devenait le corollaire de la crise sanitaire. Avec l'ensemble de ces dispositifs exceptionnels, le Conseil départemental s'est engagé à déployer un véritable bouclier social de proximité pour atténuer la dureté de la crise endurée par les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais. Pendant les périodes de confinement, le Département a œuvré pour assurer, malgré tout, la continuité des services publics fondamentaux, et renforcer l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Il a adopté, dès le 16 avril, un plan d'urgences sociales de 35 millions d'euros, avec un double objectif : répondre aux situations de détresse et réfléchir à l'émergence d'un nouveau système de solidarité inscrit dans la durée, avec la mise en place de nombreuses mesures inédites.

Pour faire face à la crise économique, un second volet du plan d'urgences sociales, doté de 35 millions d'euros supplémentaires, a été mis en oeuvre à partir du mois de novembre. Cet effort supplémentaire a été orienté sur des dispositifs en faveur de la jeunesse, du monde associatif, culturel et sportif, des commerçantes et commerçants, artisanes et artisans de proximité, des travailleuses indépendantes et travailleurs indépendants.

1 - POUR LES HAUT-GARONNAIS.E.S

► POUR LES PLUS FRAGILES





La crise sanitaire entraîne une crise économique et sociale de grande ampleur, qui impacte durement les habitantes et les habitants de la Haute-Garonne. En tant que chef de file de l'action sociale sur le territoire, le Conseil départemental met en œuvre de nombreuses actions afin de soutenir et d'accompagner les publics les plus en difficulté. En complément des versements du Revenu de solidarité active (RSA), de la Prestation de compensation du handicap (PCH) ou encore de l'Allocation

personnalisée d'Autonomie (APA), le Département complète le dispositif par des accompagnements spécifiques pour l'insertion, le retour à l'emploi, l'autonomie ou encore le logement.

Le Département a poursuivi l'accompagnement des plus fragiles grâce à ses 1 400 professionnelless et professionnels dans ses 30 Maisons des Solidarités et 90 points d'accueil implantés sur tout le territoire.



Ainsi, pour aider les publics les plus fragiles à traverser cette période difficile, des dispositifs innovants ont été mis en place.

Parmi ces dispositifs, le Département a également créé en avril dernier les bons solidaires, titres de paiement nominatifs pour les achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité. Face à la forte demande, le Département a décidé de pérenniser le dispositif. Ce bon solidaire vient en complément des aides sociales habituellement versées par le Département. Il s'adresse aux personnes isolées et aux couples avec ou sans enfants domiciliés en Haute-Garonne et son montant est compris entre 150 et 300 euros au regard de la composition et des ressources du foyer.

Le Département a poursuivi sa politique de soutien au logement d'une part via le Fonds de Solidarité Logement (FSL) qui permet de soutenir les locataires qui ne peuvent plus payer leurs loyers et d'autre part dans le cadre de son plan Habitat 2020-2025. Ainsi, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour assurer le droit au logement décent et durable : création de six résidences autonomie, rénovation énergétique de 1 000 logements chaque

année, soutien à la création de logements étudiants, doublement des places d'hébergements temporaires pour les jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), etc.

Autant d'actions qui permettent aux habitantes et habitants de la Haute-Garonne de vivre dans un territoire où « l'humain est au centre du projet ».

Le Département a créé une plateforme numérique, « Ammy 31 », pour les personnes résidentes d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), de résidences autonomie, de foyers de vie et autres établissements d'accueil médicalisés afin de maintenir le lien social avec leurs familles et rompre leur isolement pendant le confinement.

Un centre d'accueil et de relais de 200 places destiné aux enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance a ouvert pendant le premier confinement à Mondonville et 440 tablettes numériques ont été prêtées dans les collèges à des élèves démunis de matériel informatique pour les aider à suivre les enseignements à distance.

POUR LES PLUS JEUNES (







Près d'une personne sur quatre résidant en Haute-Garonne a entre 11 et 29 ans et ce sont ces jeunes qui dessineront la société de demain. Les jeunes figurent aujourd'hui parmi les plus durement touchés par la crise de la Covid-19, que ce soit par la crise économique et la hausse du chômage, le bouleversement de leur scolarité, leurs parcours de formation, mais également dans leurs aspirations et leurs ambitions pour assurer leur avenir.

Dans ce contexte sanitaire, le Conseil départemental a décidé de renforcer ses aides envers les jeunes et de mettre en place de nouvelles actions en lien avec la démarche de concertation « Ambition jeunesses », qui place le jeune avant tout en citoyenne, citoyen et actrice, acteur, des politiques publiques, plutôt qu'en simple bénéficiaire d'une « collectivité guichet ». Engagé à travers plus de 180 dispositifs sociaux, culturels, associatifs et citoyens, le Conseil départemental s'appuie pour ce nouveau plan d'aides à la fois sur les dispositifs existants et sur les nouveaux besoins recensés auprès des jeunes en cette période de crise sanitaire.

DE NOUVELLES AIDES FINANCIÈRES EN DIRECTION DES 18-25 ANS

Le dispositif des bons solidaires, créé au mois d'avril 2020 par la collectivité afin de soutenir en urgence les personnes et les familles précarisées par la crise sanitaire de la Covid-19, est également ouvert aux étudiantes et aux étudiants, se trouvant à nouveau en difficulté par le confinement. Une campagne de sensibilisation a été menée pour permettre aux jeunes de mieux connaître le dispositif et d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

Par ailleurs, le Département œuvre pour que le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds de Solidarité Logement (FSL) soient ouverts aux étudiantes et étudiants. Ces fonds actuellement destinés aux publics entre 16 et 25 ans, en insertion sociale et en grande difficulté financière, sont ouverts aux étudiantes et aux étudiants selon les mêmes critères. Ces fonds permettent de subvenir à des besoins temporaires urgents (FAJ), à soutenir l'accès ou le maintien dans un logement décent (FSL), intégrant notamment des aides au paiement des fournitures d'énergies, d'eau ou de services téléphoniques. La mise en place de cette action est réalisée dans le cadre d'un dialogue avec Toulouse Métropole qui a également étendu ces dispositifs pour son territoire d'intervention.

DE NOUVELLES ACTIONS POUR SOUTENIR LES JEUNES

Le Conseil départemental ouvre 100 postes de stage pour les jeunes. Ces stages permettront aux jeunes volontaires de découvrir un métier tout en bénéficiant d'une contrepartie financière. Une sensibilisation et une communication aux métiers d'auxiliaire de vie pour les personnes âgées et/ou en situation

de handicap seront lancées sur les différentes plateformes de communication du Département et de ses partenaires (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) missions locales, points d'information jeunesses, etc.).

DES DISPOSITIFS EXISTANTS RENFORCÉS : GO31.FR

Cette Web App interactive, lancée par le Conseil départemental le 23 juin dernier, s'adresse aux jeunes de 11 à 29 ans autour de thématiques choisies par les jeunes : écologie et éco-responsabilité, recherche d'aides (logements, étudiants...), offres d'emploi et stages, éducation (orientation, établissements...), santé, engagement (service civique, participation citoyenne), sorties et loisirs (culture, sports, tourisme). Cette plateforme se veut un site référence pour les jeunes, étudiantes et étudiants, aui recense désormais toutes les aides existantes et données actualisées sur les dispositifs mis en place par la collectivité. 20 partenaires jeunesses du département sont associés à ce projet depuis sa création, dont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ), le CROUS, la Mission locale Haute-Garonne, les fédérations des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), La Ligue de l'enseignement, les Foyers ruraux ainsi que des associations.



► POUR LES FAMILLES





Le Département a assuré la reprise du transport scolaire pour les élèves retournant en classe, dans le respect des règles sanitaires.

Afin d'aider les familles dans cette période, il a décidé de la gratuité de la restauration scolaire pour l'ensemble des élèves scolarisés dans les collèges du 18 mai au 3 juillet.

Un forfait de scolarité **de 50 euros par mois** et par enfant a également été instauré pour 460 assistantes familiales et assistants familiaux.

Par ailleurs, face à l'augmentation des violences intrafamiliales constatées durant le confinement, le Conseil départemental a mis en place plusieurs mesures d'urgence dès le mois d'avril, qui viennent compléter la stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes adoptée par l'assemblée départementale au mois de janvier. Le Département soutient ainsi financièrement les associations qui agissent pour prévenir les violences au sein de la famille, accompagner les victimes, mais aussi prendre en charge les coupables de ces violences afin d'éviter la récidive.

▶ POUR TOUS ET TOUTES





Équiper de masques les professionnelles et professionnels, les habitantes et les habitants de la Haute-Garonne a été une priorité du Conseil départemental. Devant la pénurie constatée durant la période de confinement, le Département a commandé près de 4 millions de masques au total.

Dès le mois de mars, une commande de **2,26 millions de masques** a notamment été effectuée afin de doter les personnels travaillant dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) et les services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Les 65 000 élèves des collèges haut-garonnais ont reçu des masques en tissus lavables au printemps, à la rentrée de septembre et également en novembre.



Le laboratoire départemental 31 Eau Vétérinaire Air (EVA) a été mis à disposition pour réaliser des tests de dépistage du Covid-19, à raison de 4 000 tests par semaine.



La Médiathèque départementale a modifié son offre pour permettre au plus grand nombre un accès à la culture pendant les périodes de confinement. Le portail numérique de la Médiathèque départementale est composé de : 81 000 livres, 5 000 ressources musicales, 10 500 vidéos, 775 titres de presse et plus de 4 000 parcours de formations, ainsi que des cours de langues, informatique, musique, yoga, arts plastiques, etc. L'ensemble a ainsi été mis en ligne gratuitement, sauf les ressources cinéma, avec deux films par mois pour les usagers des bibliothèques du réseau de la Médiathèque départementale. En complément, à l'occasion du confinement de novembre, deux films au choix ont été offerts pour toute nouvelle inscription!

Le Département a pu compter sur la mobilisation de ses 1 200 agentes et agents pour accueillir les élèves dans le respect du protocole sanitaire : aération et désinfection régulière des locaux, distribution de gel hydro alcoolique, etc.

2. POUR LA VIE ÉCONOMIQUE

▶ POUR LES ACTRICES ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE







Après une mise à l'arrêt sans précédent de l'économie haut-garonnaise, le territoire va vivre une récession qui pourrait durer. Très tôt conscient de ce péril, le Conseil départemental a choisi de s'engager auprès des « forces vives » du territoire, afin de mettre à leur disposition les outils permettant de limiter les effets de la crise. Un fonds de prévention de la précarité de 3,5 millions d'euros en faveur des acteurs et des actrices du territoire a notamment été adopté en mai, sous la forme d'une aide à la personne.

Fortement mobilisés durant la crise, les établissements et services qui accompagnent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ont été soutenus par le Conseil départemental qui a garanti un financement mensuel représentant 18 millions d'euros par mois, afin de prévenir toute rupture de trésorerie et de préserver un niveau de financement nécessaire même en cas de diminution d'activité.

Un soutien au secteur du bâtiment et des travaux publics via une avance pouvant aller jusqu'à 60% du montant des marchés publics a également été déployé.

Par ailleurs, une cellule d'écoute et de conseil à destination des dirigeants et des dirigeantes salariées et salariés, travailleuses et travailleurs indépendantes et indépendant ou à la tête de microentreprises dans l'objectif de les informer et les accompagner dans les démarches administratives relatives à l'accès aux droits, notamment au droit au Revenu de Solidarité Active,

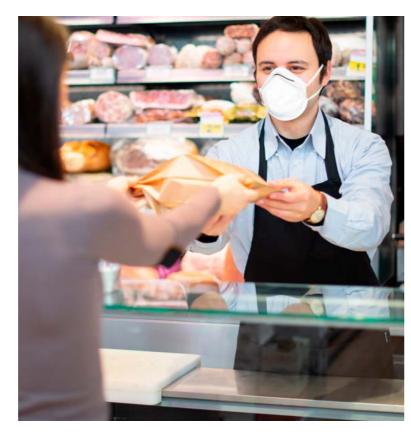
a été activée.

En novembre, le Département a décidé de renforcer le dispositif relatif au fonds de prévention de la précarité par sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2021 et l'extension de son périmètre.

En association avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Toulouse/Haute-Garonne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), le Département a lancé la **plateforme Géo'local 31** le 6 novembre. Cette plateforme interactive permet au grand public de recenser et localiser l'ensemble des commerces de proximité proposant des modalités de vente compatibles avec les mesures sanitaires ainsi que les commerces qui ont pu rester ouverts. Les commerçantes et les commerçants du département (alimentaires et non alimentaires) ont été invitées et invités à rejoindre gratuitement la plateforme Géo'local31, en renseignant un simple formulaire en ligne :

https://outils.ccimp.com/geolocal-31/new/

Depuis son lancement le 6 novembre dernier, 564 commerçantes et commerçants avaient rejoint la plateforme. Afin de sensibiliser les consommatrices et les consommateurs à l'importance d'effectuer leurs achats dans les commerces de proximité, la CCI de Toulouse, en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la CMA 31, déploie depuis le 16 novembre une campagne de communication autour de cette plateforme Géo'local31. Par ailleurs, le Département soutient les associations qui œuvrent à l'animation et au développement d'actions en faveur des commerçantes et commerçants et artisanes et artisans du territoire.



Le Conseil départemental a adopté en juillet 2020 un plan d'actions en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire, pour renforcer ce modèle économique alternatif, source d'emplois solidaires et locaux, d'innovation sociale et de qualité environnementale. La crise sanitaire engendre des effets économiques et sociaux néfastes, qui doivent conduire à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) propose une autre façon de produire et de répartir les richesses, les services et les biens. Elle place l'humain au cœur des priorités en privilégiant le partage et la solidarité, tout en permettant de créer de l'emploi local in situ. Elle dessine les contours d'un nouveau projet de société fortement ancré dans les réalités locales. L'Économie sociale et

solidaire regroupe 4 818 établissements employeurs en Haute-Garonne, soit 10 % des employeuses et employeurs du département. Elle représente près de 46 000 emplois sur le territoire.

Parmi les mesures phares de ce plan, le Département a décidé d'instaurer un fonds spécifique de 100 000 euros destiné à soutenir les projets d'innovation sociale portés par les acteurs de l'ESS. Les projets devront répondre à des défis repérés en milieu rural, de montagne, péri-urbain et urbain. 5 à 10 projets par an seront soutenus dans le cadre de ce fonds. Les dépenses concerneront la création d'une étude de faisabilité, d'opportunité, d'évaluation et/ou d'un poste de coordination et d'animation du nouveau projet.

POUR L'EMPLOI







Au regard de l'ampleur des bouleversements déjà en cours, il a été décidé de soutenir et d'encourager fortement les emplois non délocalisables. Le Département s'est donné les moyens d'être encore plus dans la proximité, plus innovant, plus solidaire pour construire une société plus juste.

Le comité de coordination pour l'emploi, créé à la demande du Département, s'est donné pour objectifs : zéro licenciement sec, maintien prioritaire de l'emploi des jeunes et préservation des savoirfaire. La priorité est de soutenir les personnes salariées. A ce titre le Conseil départemental a créé un fonds de soutien de 250 000 euros qui permettra aux organisations syndicales départementales de s'assurer du bon déroulement du dialogue social.

3. POUR LES TERRITOIRES







Les choix politiques du Département ont été clairs, à savoir le maintien des investissements, et donc, de tous les chantiers de voirie, de collèges et de la fibre optique, ainsi que le maintien de tous les partenariats

avec les Petites et Moyennes Entreprises (PME), agricultrices et agriculteurs, actrices et acteurs de la vie culturelle, touristique et associative sur l'ensemble des territoires.

CONTRATS DE TERRITOIRES : LE DÉPARTEMENT A MAINTENU SES INVESTISSEMENTS EN 2020

En 2020, le Conseil départemental a consacré plus de 34,5 millions d'euros à la construction ou à la rénovation de 647 équipements sur les différentes communes du territoire. A travers les contrats de territoires, les communes et le Conseil départemental conviennent d'une programmation des investissements du Département auprès des communes, des communautés de communes et communautés d'agglomération. Ils permettent notamment aux communes de programmer les investissements en matière de rénovation ou de construction de différents équipements : écoles, crèches, complexes sportifs, salles des fêtes, médiathèques, etc.

La signature de ces contrats permet de mettre en place un processus qui favorise un aménagement du territoire planifié sur plusieurs années et plus équilibré pour le territoire. Ces investissements vont permettre à la Haute-Garonne de proposer davantage d'équipements publics de proximité à ses habitantes et habitants.

A titre d'exemple, une salle polyvalente, une halle couverte et un espace culturel seront construits sur la

commune de Castanet-Tolosan. Le Département a contribué à l'aménagement des allées Niel à Muret, à la revitalisation du centre-bourg à Grenade ou à la construction d'une école et d'une cantine à Peyssies. C'est par ailleurs dans le cadre de ces contrats de territoires que le Conseil départemental a signé un accord avec la Ville de Toulouse, qui prévoit en 2020 l'attribution d'une enveloppe de 5 millions d'euros consacrée essentiellement à la rénovation des groupes scolaires. Engagé dans l'émergence de grands projets métropolitains, le Département a également participé à hauteur de 45 millions d'euros au financement du MEETT, le nouveau parc des expositions situé sur la commune de Beauzelle.

Les services du Département et de l'agence Haute-Garonne Ingénierie (ATD 31) sont également restés mobilisés auprès des élues locales, des élus locaux et de leur administration, afin de leur apporter des réponses et des conseils sur la gestion de la crise. Ainsi, depuis le 17 mars, Haute-Garonne Ingénierie a traité 760 demandes en matière de conseil et d'assistance sur les plans juridique, financier, urbanistique, informatique et institutionnel.



► VERS UN NUMÉRIQUE ÉTHIQUE, INCLUSIF ET SOLIDAIRE

Le numérique a investi tous les domaines de notre vie, bouleversant notre façon de communiquer, de travailler, de nous divertir, de consommer et même de nous soigner.

En parallèle du déploiement des réseaux très haut débit sur le territoire, le Conseil départemental vient d'adopter sa feuille de route pour démocratiser l'usage d'internet auprès de tous les publics en favorisant l'émergence de nouvelles pratiques numériques.

Le Conseil départemental a adopté en octobre dernier sa stratégie de développement des usages et des services numériques comprenant 4 grandes thématiques : protection ; souveraineté et citoyenneté ; solidarité ; proximité et développement. Certaines de ses actions sont déjà lancées, avec notamment l'achat par le Département de Pass numériques cofinancés avec l'Etat, qui vont être distribués aux personnes en difficultés face à ces nouveaux usages et qui leur permettront d'accéder à des accompagnements ou des formations adaptées. Des points d'accueil service public seront prochainement créés à travers le déploiement des maisons départementales de proximité pour aider les usagers et usagères à s'approprier les services dématérialisés.

Par ailleurs, les chantiers de déploiement de la fibre dans le département ont repris après quelques semaines d'arrêt dues à la crise sanitaire, le calendrier de fin de déploiement est toujours fixé à fin 2022.

► UN PLAN DE SOLIDARITÉ POUR LA REPRISE DU TOURISME



Si le confinement de la population a été primordial afin de ralentir la propagation de l'épidémie, la situation a complètement bouleversé le secteur touristique dont les prestations ont été immédiatement suspendues. Au regard des conséquences engendrées par la crise sanitaire, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a établi un plan de solidarité pour aider les professionnelles et professionnels et favoriser le tourisme local.

Le Conseil départemental a ainsi adopté en urgence, le 26 mai, des mesures pour soutenir les professionnelles et professionnels du tourisme, dans le cadre du fonds de prévention de la précarité. Un abondement supplémentaire d'1 million d'euros leur a ainsi été alloué.

Par ailleurs, pour permettre aux établissements de bénéficier d'une trésorerie plus importante pendant la reprise, le recouvrement de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour, facturée aux clientes et clients au cours de leurs nuitées dans un hébergement du territoire, a également été suspendu jusqu'à la fin de l'année 2020.

Enfin, le Conseil départemental a décidé d'un vaste plan d'actions concrètes pour permettre aux habitantes et aux habitants de la Haute-Garonne de visiter les sites touristiques du Département durant l'été. Cette opération s'est déployée notamment à travers la mise en place de carnets de voyages comprenant des bons de réduction ou encore du concept « une entrée achetée = une entrée offerte » dans des lieux touristiques tels qu'Animaparc, la halle de la machine ou encore le musée Aeroscopia.

4. POUR LA VIE ASSOCIATIVE ET LE MONDE CULTUREL

" Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres. "

Pierre Waldeck-Rousseau au sujet de l'association







Les associations œuvrent dans les champs de la santé, de la solidarité, de l'insertion, de l'emploi, du sport, de l'éducation ou de la culture. Elles jouent également un rôle fondamental dans l'animation des territoires et dans la création de lien social mais sont fragilisées par la baisse de certaines subventions publiques. Conscient de ces enjeux, le Conseil départemental a fait, depuis 2015, un choix politique fort en confortant son budget consacré à la vie associative. Chaque année, ce sont ainsi 23 millions d'euros de subventions qui sont attribués à des associations pour les aider à mener leurs projets, ce qui représente par ailleurs un soutien à l'économie avec près de 1 500 emplois associatifs créés ou préservés grâce au Conseil départemental.



« RÉUSSIR ENSEMBLE – ASSOCIONS NOUS » (SS)







Le Département a ainsi adopté le plan "Réussir ensemble - associons nous", de soutien à la vie associative qui propose un accompagnement logistique, juridique, administratif des associations, et conforte le budget des aides qui leur sont allouées.

Il s'agit d'un véritable plan départemental pour la vie associative avec des priorités claires : encourager les citoyennes et les citoyens à s'engager dans les associations, soutenir et valoriser le bénévolat, valoriser les structures du territoire, renforcer les liens avec le monde associatif en respectant son indépendance, favoriser les mutualisations et accompagner les mises en réseaux, enfin, conforter et pérenniser le soutien financier et matériel du Département.

La Haute-Garonne compte 27 000 associations, qui représentent 38 000 emplois salariés et 265 000 bénévoles. La situation sanitaire pèse

lourdement sur le secteur associatif, qui doit faire face à d'importantes pertes financières du fait de l'arrêt de toutes les activités collectives. Pour soutenir ce secteur, pourvoyeur d'emplois, et dont les missions de solidarité et de vivre ensemble sont essentielles, le Conseil départemental a mis en place, en mars dernier, un fonds exceptionnel de 3 millions d'euros destiné au monde associatif. Plus de 900 associations, œuvrant dans les domaines culturel, sportif, environnemental et sociétal en ont bénéficié. Suite à l'annonce du reconfinement par le gouvernement le 30 octobre 2020, le Conseil départemental a décidé de créer un nouveau fonds de 3 millions d'euros. Depuis juillet 2020, le Département propose, en complément de cet accompagnement financier, une aide en ingénierie aux actrices et acteurs du monde culturel afin de répondre aux difficultés rencontrées au quotidien.

SOUTENIR LE SPORT DANS TOUTES SES FORMES







Depuis 2015, le Département déploie une ambitieuse politique sportive auprès des clubs amateurs et professionnels haut-garonnais afin d'encourager la pratique sportive des jeunes et les initiatives dans le respect des valeurs de solidarité, de tolérance, de respect, de citoyenneté et de cohésion sociale. Depuis le début de la crise, les clubs sportifs haut-garonnais ont perdu 25 à 30 % de licenciés.

Dès le début du premier confinement, le Conseil départemental a apporté son soutien au monde sportif amateur à travers ce fonds exceptionnel à destination du tissu associatif. Ainsi, plus de 176 associations sportives, quels que soient leur taille et leur niveau de pratique en ont bénéficié. Ce fonds a permis de couvrir près de 40 % des pertes rencontrées par les associations sportives durant cette crise sanitaire sur la saison sportive 2019-2020.

UN NOUVEAU FONDS D'1,5 MILLION D'EUROS POUR AIDER LES ASSOCIATIONS SPORTIVES EN DIFFICULTÉ

Dans le cadre du nouveau fonds d'aide de 3 millions d'euros créé pour le secteur associatif, le Conseil départemental a mobilisé 1,5 million d'euros d'aides spécifiques aux associations sportives qui rencontrent des difficultés, avec une priorité donnée aux associations qui n'ont pas bénéficié d'aide lors du premier confinement.

UN FONDS DE SOUTIEN D'1 MILLION D'EUROS POUR AIDER LES CLUBS SPORTIFS PROFESSIONNELS

En avril 2020, pour faire face à la crise économique des grands clubs professionnels sportifs hautgaronnais soutenus par le Département (Stade toulousain, Colomiers rugby, Fenix Toulouse, TFC, TO XIII, Spacers, Toulouse Métropole Basket), le Conseil départemental a mobilisé une aide exceptionnelle de 250 000 euros. Le reconfinement a fragilisé à nouveau ces fleurons qui ne pouvaient plus fonctionner normalement et qui ont déjà été largement touchés lors du premier confinement. C'est pourquoi, le Département prévoit un fonds exceptionnel d'1 million d'euros. En contrepartie, le Département étudiera avec les clubs professionnels des actions communes de pédagogie ou sportives, basées sur les valeurs du sport portées par le Département.







► AU CHEVET DU MONDE DE LA CULTURE (



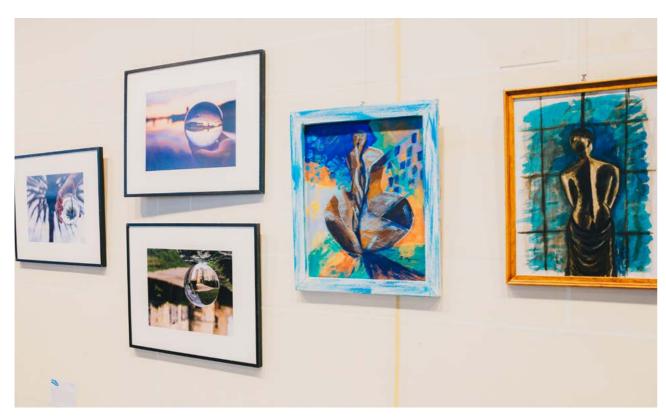




Le Conseil départemental de la Haute-Garonne était déjà fortement engagé auprès des actrices et des acteurs de la culture. Il avait déjà mis en place un dispositif de concertation unique en France en matière de politique culturelle. Ainsi, la démarche participative "Objectif Culture(s) pour tous" qui a duré plus de 8 mois et mobilisé 4 000 citoyennes et citoyens, actrices et acteurs, a permis de faire émerger un programme d'actions ambitieux pour 2018-2022, avec notamment des propositions issues directement de la concertation :

 Une "bourse aux jeunes musiciennes et musiciens" destinée aux enfants issus de familles à faibles ressources.

- Un Fonds de soutien aux initiatives culturelles, destiné à financer, les projets de développement culturel du territoire au bénéfice des publics et des habitantes et des habitants.
- Un Label "Comme à la maison" destiné à valoriser les lieux de vie, d'arts et de cultures, publics ou privés du territoire, porteurs d'une dynamique culturelle et de lien social.
- Une Plateforme numérique culturelle et collaborative : ce nouvel outil, permettra de centraliser et de partager les initiatives culturelles du département, des acteurs et actrices du monde culturel et des territoires haut-garonnais.



L'économie culturelle est touchée de plein fouet depuis plus de 10 mois, et encore plus durement au cours de la deuxième vague épidémique. Depuis le mois de mars dernier, le Conseil départemental a déployé de nouveaux dispositifs d'aides envers les actrices et acteurs de la culture, artistes, intermittentes et intermittents du spectacle et associations, afin de pallier les pertes financières causées par l'arrêt de toutes les activités collectives.

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES POURRONT BÉNÉFICIER DU FONDS DE 1,5 MILLIONS D'EUROS AUX ASSOCIATIONS

Afin d'aider les actrices et acteurs du monde culturel à s'adapter aux contraintes de la Covid-19, le Département a prévu un fonds d'investissement de soutien de 200 000 euros, pour adapter leurs lieux, matériels et pratiques aux nouvelles contraintes

sanitaires en vigueur : investissement dans la diffusion numérique, dans l'évolution de l'organisation des salles ou lieux d'accueil du public, etc. ainsi que des aides spécifiques pour les écoles de musique (cours ou pratiques collectives en ligne...).

AUGMENTATION DES MONTANTS DES APPELS À PROJETS EN COURS



Mardi 20 octobre 2020, le Conseil départemental a voté la poursuite pour l'année 2021 des actions Label « Comme à la maison » et Fonds de soutien à l'initiative culturelle, issues de la concertation culture menée pendant 2 ans sur tout le territoire. Le montant du Fonds de soutien à l'initiative culturelle, lancé en 2019, à hauteur de 50 000 euros annuels, sera revu à la hausse en 2021. L'obtention du label « Comme à la maison » permet actuellement aux lieux labellisés (5 par an) de bénéficier d'un accompagnement financier en investissement, à hauteur de 10 000 euros par structure, en vue de développer des activités d'accueil, culturelles et artistiques. Ce montant sera également augmenté en 2021.

JAZZ SUR SON 31 RÉINVENTÉ

Du 7 au 18 octobre, le festival Jazz sur son 31 a pu se tenir dans le respect des consignes de sécurité sanitaire. Malgré le contexte sanitaire, le Département a pu maintenir une version allégée du festival, pour sa 34ème édition, notamment grâce à des retransmissions des concerts du Pavillon République, à Toulouse, en live sur les réseaux sociaux de la collectivité. Une bonne nouvelle pour les artistes et le public qui a répondu présent sur les différents lieux du festival, ainsi que sur la page Facebook du Conseil départemental lors des retransmissions en direct des concerts du Pavillon République.

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

a mobilisé tous ses moyens disponibles pour faire face à une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent, tout en assurant la continuité de ses services publics de proximité indispensables pour les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais. Néanmoins, l'ampleur de cette crise nous a rappelé notre fragilité et l'urgence à modifier nos modes de vie. C'est à ce titre que le Département s'appuie sur le Dialogue Citoyen pour accélérer la construction d'une société inclusive, résiliente, en remettant l'humain au cœur des réflexions.





CONSTRUIRE ENSEMBLE LE MONDE D'APRÈS

- 1 Par le dialogue
- 2 Vers un territoire résilient
- 3 La citoyenneté au cœur des valeurs

« La pandémie est un portail entre le monde d'hier et le prochain ». Arundhati Roy.

Il est devenu impératif de revisiter l'action publique pour proposer une société plus solidaire, humaine, où chacun peut vivre dignement. Il appartient désormais à tous et toutes de définir les priorités du monde d'après.

1 - PAR LE DIALOGUE

Depuis plusieurs années, le Département fait le choix du dialogue citoyen pour bâtir les grands axes de ses politiques : en matière culturelle, pour appréhender les attentes des jeunesses, pour mieux agir auprès des personnes en insertion, pour favoriser la mixité sociale dans les collèges, pour mieux gérer la ressource en eau et ses usages...

► HAUTE-GARONNE DEMAIN





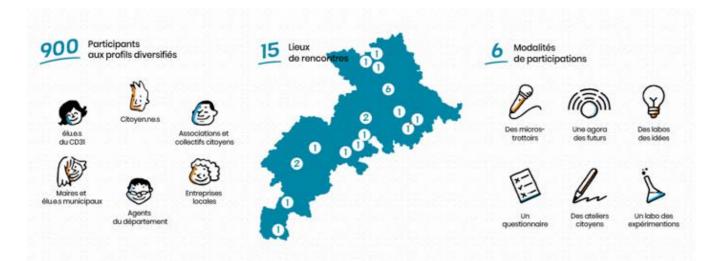




Une démarche de prospective territoriale participative avait été lancée en 2018, se poursuivant en 2019, sous la forme d'ateliers citoyens, vers le cap : « faire société ensemble ». L'aboutissement de ce grand chantier pour préparer l'avenir de la Haute-Garonne a pris tout son sens en 2020. Celui de la co-construction d'un grand projet collectif qui prenne en compte les spécificités des territoires, les besoins de la population, les aspirations des acteurs et actrices au niveau local et les dynamiques émergentes. Ce chantier a permis de construire les

bases de cet avenir souhaitable et partagé que nous voulons. C'est le chemin à suivre pour se projeter toutes et tous ensemble vers la Haute-Garonne de demain.

Après plus d'un an de discussions, de questions, de rêves et de propositions d'actions pour imaginer et inventer collectivement l'avenir du territoire, la Haute-Garonne de 2050, une restitution a été diffusée en août 2020 sur le site internet dédié : https://demain.haute-garonne.fr/



▶ QUELLE SOCIÉTÉ APRÈS LE COVID-19 ?







Souhaitant s'inscrire dans une dynamique vertueuse et tournée vers l'avenir, où l'urgence de la relance économique est compatible avec la dimension humaine, le Département a lancé dès le mois de mai un dialogue citoyen afin de réfléchir, collectivement, à la société d'après.

La crise sanitaire liée au Covid-19 met en évidence la nécessité de changer de modèle de société. De mi-mai à fin juin, le Département a donné la parole aux Haut-Garonnaises et aux Haut-Garonnais pour imaginer la société d'après afin de les associer à la recherche d'actions et de mesures à mettre en place pour « aller vers une société plus juste, inclusive et solidaire ». Au centre des débats, des thématiques aussi variées que le soutien à la production et la consommation de denrées locales, la préservation de l'environnement, l'accompagnement des personnes les plus démunies, l'évolution des moyens de transport, etc.

Pour imaginer cette société nouvelle, plus juste et plus humaniste, le Département a choisi de s'appuyer sur l'intelligence collective, en lançant une grande concertation citoyenne via une plateforme en ligne : www.Societedapres.haute-garonne.fr

LA HAUTE-GARONNE EN 2050 ? Maisons BE SERVICES PISTES CYUABLES CONTROPONNEMENT Société INTERGÉNÉRATIONNEUE

LE « GROUPE MIROIR » CONSULTÉ PENDANT LA CRISE





Ce groupe de réflexion, appelé « groupe miroir », a été créé en 2017 par le Conseil départemental dans le cadre du lancement de sa nouvelle politique jeunesse. Ce groupe, qui réunit chaque mois une vingtaine de jeunes entre 18 et 26 ans,

10 partenaires associatifs et le Conseil départemental, est également associé aux réflexions et mises en

place de ces nouvelles actions. Les jeunes conservent un pouvoir consultatif et disposent d'une capacité de proposition dans le déploiement du plan « Ambitions jeunesses » comme dans la mise en place des différents plans d'actions les concernant directement. Ils restent ainsi placés plus que jamais au cœur du débat, au cours de cette crise sanitaire durable.

2 - VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT

« La folie c'est de se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent »

Albert Einstein

La crise nous a montré que les services publics sont précieux pour le pays et que l'échelon local y joue un rôle clé. Les défis qui sont devant nous appellent une action publique massive et différenciée au plus près des territoires pour aider au redémarrage sanitaire, mais aussi économique, social, éducatif. Il nous appartient désormais à toutes et à tous de définir les priorités du monde d'après.

Cela passe par la mise en place de politiques publiques à échelle humaine. C'est dans cet esprit qu'a été voté l'acte II du plan de transition écologique le 26 mai 2020.

DES ENGAGEMENTS FORTS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE









Plus que jamais soucieux de transmettre un environnement préservé aux générations futures, le Conseil départemental lance la deuxième phase de son plan pour la transition écologique, pour la

période 2020-2024. La protection de la ressource en eau, de la biodiversité, les mobilités douces, l'éducation à l'environnement ou encore l'agriculture durable sont au cœur de cet ambitieux dispositif.

AGIR POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ





Le déploiement des Espaces Naturels Sensibles (ENS) a fait émerger la nécessité de préserver les forêts anciennes. Ce sera donc l'une des mesures phares du nouveau plan « arbres et forêts », qui se traduira notamment par le classement de la forêt de Bouconne en ENS et par un ambitieux programme de plantation d'arbres et de haies.

Nichée au cœur de la forêt de Buzet, dans un ancien bâtiment viticole accessible depuis la commune de Paulhac, la Maison de la biodiversité a ouvert ses portes au public cette année. Le Conseil départemental a financé ce lieu unique en Haute-Garonne pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la préservation de la biodiversité. Conçue comme un lieu de vie, avec des espaces d'exposition, une salle pédagogique ou encore une terrasse panoramique, la Maison de la biodiversité est ouverte toute l'année.

SE RÉAPPROPRIER LES PAYSAGES (







Le paysage, à travers sa qualité et sa pluralité, constitue un élément majeur de la qualité du cadre de vie et de l'identité des territoires. L'établissement d'une connaissance partagée et reconnue des acteurs et des actrices d'un territoire est une étape préalable à l'amélioration de cette qualité de vie. Un atlas, en identifiant, caractérisant et qualifiant les paysages, répond à cet objectif.

Afin d'alimenter le contenu de l'Atlas départemental des paysages, le Conseil départemental et ses partenaires ont réalisé une enquête, du 7 novembre 2019 au 5 janvier 2020, des rencontres sur l'espace public et des ateliers participatifs, première phase de dialogue citoyen, pour recueillir les perceptions et les représentations du public des paysages de Haute-Garonne. A travers cet exercice le Département a invité les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais à devenir des « penseuses et penseurs », des « faiseuses et faiseurs » ou des « viveuses et viveurs » de paysages.



VEILLER SUR LA RESSOURCE EN EAU (







La crise sanitaire a montré la nécessité d'assurer l'indépendance nationale en eau et l'importance de la maîtrise de la qualité sanitaire de l'eau.

Le projet de territoire Garonne Amont a été lancé à l'initiative du Département afin d'assurer une gestion concertée et durable de l'eau. La sensibilisation de la population aux économies d'eau potable ou l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices et dans une approche agro-écologique globale, permettront de 2021 à 2025 d'optimiser la gestion de l'eau sur ce bassin versant.

Le Conseil départemental a dévoilé le 20 octobre une série de 32 propositions d'actions afin de prévenir et d'apporter des solutions aux pénuries d'eaux. Ces propositions résultent de la phase de concertation citoyenne menée entre mars et juin 2019, pour laquelle le Département a été lauréat des Trophées de la Participation et de la Concertation 2020 organisés par « Décider Ensemble » et « La Gazette des Communes », et aui a débouché sur 130 recommandations.



Ces 32 propositions, dont certaines seront mises en applications dès 2021, sont guidées selon 4 axes stratégiques :

- réaliser des économies d'eau,
- établir de façon plus transparente la gouvernance de l'eau,
- proposer des solutions pour le stockage de l'eau,
- adapter l'aménagement du territoire aux changements climatiques.

Le Conseil départemental a voté un financement de 8 millions d'euros de 2021 à 2025 pour la mise en œuvre de ce plan d'actions. Parmi les mesures phares, les actions prévoient l'amélioration des performances du matériel d'irrigation, l'aménagement d'un conservatoire départemental de zones humides, l'optimisation des stocks hydroélectriques ou l'expérimentation de l'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts publics et privés.

En travaillant sur la ressource en eau, avec le panel citoyen du projet de territoire Garonne Amont, est née l'idée de créer un conservatoire des zones humides pour sanctuariser ces milieux fragiles qui, par leur rôle régulateur rendent d'importants services à l'humanité.





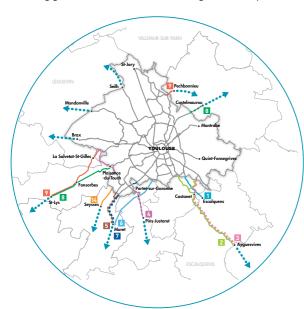


Afin de permettre à ses habitantes et habitants de choisir la solution de déplacement adaptée à leurs besoins, le Département met en place de nombreux dispositifs :

• Développer les pistes cyclables

La crise sanitaire a renforcé la pratique du vélo comme un élément clé dans la lutte contre la pollution atmosphérique.

Projets structurants dans l'ouest, le sud-est et le sudouest de Toulouse, les REVe (Réseau express vélo) vont proposer 51 kilomètres d'autoroutes cyclables aménagées, totalement sécurisées pour les cyclistes et dédiées aux déplacements du quotidien. À terme, ces 7 équipements qui mobilisent 53 millions d'euros d'investissements du Conseil départemental, permettront de relier Toulouse aux principales villes de l'agglomération, Muret, Labège, Escalquens ou



Colomiers. Le succès de ces itinéraires cyclables à haut niveau de service passe par des aménagements alliant sécurité et confort. De nouveaux aménagements devraient également voir le jour après une nouvelle phase de concertation menée auprès des Haut-Garonnais et des Haut-Garonnaises.





Secteur sous maîtrise d'ouvrage Toulouse Métropole

PROJETS DU RÉSEAU EXPRESS VÉLO 2020-2025

- 1 Escalquens/Labège/Seilh
- 2 Ayguesvives/Castanet-Ramonville/Saint Jory
- 3 Quint-Fonsegrives/Ayguevives
- Pins-Justaret/Plaisance-du-Touch/Saint-Martin-du-Touch
- 5 Muret/St-Jory
- Muret/Portet-sur-Garonne/Montrabé
- 7 St Jory/Muret
- 8 St Lys/Fonsorbes/Plaisancedu-Touch/Castelmaurou
- 9 St Lys/La Salvetat-Saint-Gilles/Pechbonnieu 14 Canal St Martory (Frouzins/Seysses)
- Programme d'étude complémentaire 2020 2021

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE APRÈS 2025

• Étude de définition

Favoriser la pratique du vélo de loisirs fait aussi partie des priorités du Département. Ainsi, quatre axes peuvent être empruntés par les cyclotouristes en Haute-Garonne sur près de 216 kilomètres : le tronçon du canal des Deux Mers qui relie Bordeaux à Sète, la voie verte du Piémont Pyrénéen faisant la liaison entre l'Atlantique et la Méditerranée, le parcours cyclable de la vallée de l'Arize et

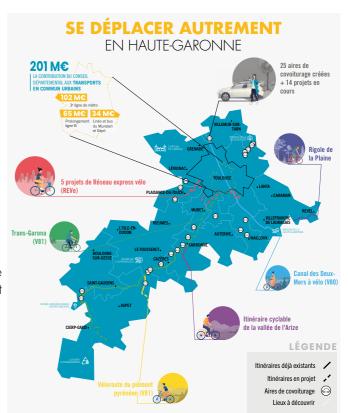
TransGarona. Cette dernière permettra à terme de relier à vélo Toulouse aux sources de la Garonne en Espagne. L'objectif du Département est clair : doter la Haute-Garonne d'infrastructures et d'aménagements permettant de favoriser les itinérances douces et le tourisme durable, plus respectueux de l'environnement et de ses habitantes et habitants.





• Favoriser le covoiturage

Désireux de proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, le Conseil départemental a lancé en 2017 un plan d'aménagement d'aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, la Haute-Garonne compte 25 aires de covoiturage et 780 places pour un investissement de 2,7 millions d'euros. Cette offre induit une réduction des frais liés à la voiture et a donc une incidence directe sur le pouvoir d'achat des salariées et salariés mais également sur leur qualité de vie et sur l'environnement, puisqu'il permet de réduire les émissions polluantes. Le schéma départemental de covoiturage se veut complémentaire aux solutions de transports en commun dans des zones peu denses et moins desservies par ces transports en commun. Au début de l'année, le Conseil départemental a voté la poursuite du plan d'aménagements avec la création de 14 nouvelles aires en 2020, soit 300 places supplémentaires pour un investissement de 1.6 million d'euros.



• Encourager l'émergence de tiers-lieux

La crise sanitaire du Covid-19 l'a bien démontré : le télétravail et le développement des usages numériques constituent une alternative sérieuse aux déplacements imposés dans le cadre professionnel. Le développement de tiers-lieux permet ainsi aux salariées et salariés habitant dans un territoire rural, périurbain ou de montagne d'évoluer dans un environnement professionnel à quelques minutes de leur domicile. Le déploiement de la fibre sur

l'ensemble du département d'ici 2022 et l'extension du télétravail vont améliorer la qualité de vie et les conditions de travail. Les porteuses et porteurs de projets de tiers-lieu peuvent être accompagnées et accompagné par le Conseil départemental en matière d'ingénierie, de création de réseau d'animation des tiers-lieux et en matière financière.

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS ET LES AGRICULTRICES VERS DES PRATIQUES DURABLES











Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a toujours été un acteur fort aux côtés de la profession agricole.

Avec la crise sanitaire, la résilience des exploitations agricoles et leur capacité d'adaptation à produire et commercialiser une alimentation locale, dans le respect de conditions sanitaires strictes est devenue un enjeu majeur national. La crise du Covid-19 a ainsi replacé les enjeux de savoir-faire locaux, de relocalisation et d'autonomie alimentaire au cœur de l'échiquier agricole. La proximité est devenue un

critère de choix important pour les consommatrices et les consommateurs et le territoire départemental est un échelon pertinent pour répertorier et coordonner l'ensemble de l'offre locale en vente directe.

C'est pourquoi, après la mise en place d'Agrilocal31 qui encourage et accompagne la vente directe auprès de la restauration collective, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a voté en Assemblée Délibérante du 21 juillet 2020, la création d'un nouveau service public d'information et de promotion des produits locaux pour le grand public : Directfermiers 31.fr.



Ce nouveau service d'annuaire interactif mis en ligne le 4 décembre 2020 permet aux citoyennes et citoyens de retrouver toutes les adresses pour acheter des produits locaux au plus près de leur domicile.

Au travers de quelques filtres précisant la localisation, le type de produits ou le mode de distribution souhaités, chaque habitant et chaque habitante peut ainsi être mise et mis en relation avec une productrice locale ou un producteur local.

Directfermiers 31.fr permet ainsi de :

- valoriser et soutenir les producteurs de la Haute-Garonne,
- promouvoir la vente directe et l'alimentation locale de qualité,
- créer un nouveau service durable pour les citoyennes et citoyens haut-garonnaises et haut-garonnais qui soit environnemental, social et économique.

Ce service est porté et animé par le Conseil départemental, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture 31, l'association Erables 31 et la Fédération départementale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM).

Le Conseil départemental vient également d'adopter un plan pour favoriser l'émergence de circuits courts en Haute-Garonne et soutenir la filière agricole de notre territoire, mais aussi pour défendre une alimentation de qualité pour tous et toutes.

Ce plan d'actions doit permettre d'encourager les agricultrices et les agriculteurs à s'installer sur le territoire en favorisant les espaces-tests, ces structures qui accompagnent les personnes porteuses de projet afin d'expérimenter leur activité, à la manière d'un incubateur ou d'une pépinière d'entreprise.

En collaboration avec les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), le Conseil départemental souhaite également engager des démarches pour la protection des terres à bon potentiel agronomique.



Pour favoriser une plus grande démocratie alimentaire, la collectivité souhaite par ailleurs mener un travail de sensibilisation auprès des consommatrices et des consommateurs. Pour ce faire, les initiatives telles que les épiceries solidaires, les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), les supermarchés collaboratifs, etc. seront encouragées. Des expérimentations seront prochainement lancées dans trois quartiers prioritaires en Haute-Garonne, auprès de la population en très grande précarité. Pour, à terme, un accès plus égal aux produits sains et locaux et tendre à une plus grande démocratie alimentaire.

Enfin, le Conseil départemental a organisé à l'automne un colloque-débat à destination des associations et collectivités qui souhaitaient développer des jardins collectifs à visée alimentaire et ainsi favoriser la connexion des citadines et citadins à la nature et à l'alimentation.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, MOTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE









Haute-Garonne Environnement

Pour sensibiliser un large public, le Conseil départemental peut compter sur les actions du syndicat mixte Haute-Garonne Environnement (HGE) qu'il soutient par la mise à disposition de moyens financiers, humains et matériels. Cette année l'assemblée générale a connu une participation record (plus de 140 participantes et participants)

qui montre l'engouement des citoyennes et citoyens, des élues et élus pour la mise en œuvre de politiques visant à accélérer la transition écologique. HGE met des outils pédagogiques à disposition des communes, écoles, et collèges, et à destination des collectivités sur des sujets tels que la biodiversité, le changement climatique, ou encore les produits bio dans les cantines.

• Les collèges, premiers acteurs de la transition écologique et alimentaire

Les collèges constituent une cible de choix en termes de sensibilisation à la transition environnementale. Au-delà du public collégien, c'est toute la communauté éducative, ainsi que les parents, qui seront amenés à s'inscrire dans le plan « Collège, acteur de la transition alimentaire et écologique ».

Ce plan s'appuie sur 2 axes :

 Accélération de la transition alimentaire dans les 96 collèges.

A la rentrée scolaire 2020, ce sont les collèges qui, grâce au dispositif MIAM 31 et Agrilocal 31, ont continué de soutenir les filières locales de qualité, par les commandes effectuées pour la restauration collective. Par ailleurs, des actions éducatives auprès des élèves ont été organisées tout le long de l'année scolaire.

- Mise en place d'un parcours « collégienne et collégien éco-responsable ».

À travers cet acte II, le Département s'engage résolument dans une nouvelle étape pour bâtir les fondations d'une autre société qui préserve l'environnement en s'engageant dans une transition sobre en énergie comme en matières premières.

3. LA CITOYENNETÉ AU CŒUR DES VALEURS

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne fonde ses choix politiques sur trois priorités : émancipation, universalisme, humanisme. Depuis 2015, appuyé sur ce socle intellectuel et moral, il lutte contre les théories séparatistes et toutes les formes de discriminations. Le Conseil départemental a ainsi renforcé son engagement en matière de promotion des valeurs et des principes républicains à travers un programme d'actions labellisé : « Les Chemins de la République ».

Le Parcours laïque et citoyen et l'amplification de la mixité sociale dans les collèges, les Rencontres de la laïcité et celles pour l'Egalité, le travail mémoriel et pédagogique du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, sont les marques d'un engagement fort pour éviter que l'Histoire ne se réécrive.

Ce programme citoyen destiné à faire culture commune des valeurs républicaines, a également été déployé à tous les niveaux de l'administration, à destination des agentes et agents du service public afin que chacune et chacun soit alerté.e et prémuni.e contre les discours et les théories de manipulation et de désinformation. La Charte de la laïcité et le Guide pratique donnent aux agentes et agents les clés indispensables pour replacer la laïcité dans le contexte républicain de nos compétences départementales.



► LE PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN







Éveiller une conscience citoyenne chez les jeunes de demain. C'est l'ambition affichée par le Conseil départemental qui a mis en place plusieurs dispositifs pour favoriser l'émancipation des collégiennes et collégiens.

Le Parcours laïque et citoyen (PLC) est un dispositif unique en France, créé et financé par le Conseil départemental à hauteur de 900 000 euros, et qui permet aux collégiens et aux collégiennes de participer à des actions éducatives de sensibilisation et d'appropriation du principe de laïcité. Plus de 260 actions sont proposées à plus de 2 300 classes chaque année. Le PLC est une offre à la libre disposition de l'ensemble des collèges publics et privés de la Haute-Garonne. Plus de 60 000 jeunes en ont été bénéficiaires à travers l'intervention de plus de 150 actrices et acteurs du monde associatif,

culturel et de l'éducation populaire. A travers cette initiative unique en France, en partenariat avec l'Education Nationale et après le succès de l'appel à projets 2019, le Département a relancé un appel à projets auprès des associations afin de promouvoir les valeurs de la République et le principe de laïcité auprès des élèves des collège haut-garonnais pour l'année scolaire 2021-2022.

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental a organisé les Rencontres de la Laïcité du 7 au 9 décembre. L'objectif était de permettre à chacune et chacun d'accéder à la connaissance, à la réflexion et au débat, autour de la défense de la laïcité et des valeurs de la République.

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION





Après un an de travaux, le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation a rouvert au public le 29 février dernier dans un espace totalement rénové. Avec l'ambition d'étendre ses champs d'intervention, l'objectif est de renforcer les missions fondamentales du musée autour du devoir d'histoire, du travail de mémoire et d'éducation à la citoyenneté, notamment auprès des scolaires. Cela permettra aussi d'étendre le travail engagé aux luttes contemporaines, à la défense de la démocratie et des droits de l'homme.

Et si l'évolution s'opère dans la forme, la philosophie du lieu évolue également : l'objectif est de capter un plus grand public et de le fidéliser grâce à une programmation qui n'existait pas en tant que

telle, à savoir des conférences scientifiques, du spectacle vivant, des concerts, des projections cinématographiques, du théâtre et de l'art contemporain.

La triple mission originelle du Musée portant sur l'histoire, la mémoire et la citoyenneté prend une ampleur jamais égalée. Le nouveau Musée a pour ambition d'aller encore plus loin, en s'attachant à inscrire les évènements du passé dans le présent. Résistance, antisémitisme, racisme, autant de sujets qui figurent aujourd'hui encore à la une de l'actualité et qu'il faut sans cesse expliquer, décrypter et relier avec le passé pour, ainsi, mieux vivre le futur.



► LE CONCOURS DE LA RÉSISTANCE



Le Département soutient chaque année le Concours départemental de la Résistance et de la Déportation. Organisé par l'Éducation nationale depuis 1961, ce concours est ouvert aux élèves de 3^{ème} et de lycée, en France et dans les établissements scolaires français à l'étranger. Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation accompagne les

élèves de Haute-Garonne candidats ainsi que leurs enseignantes et enseignants dans la préparation de ce concours dont le thème change chaque année. Le Département finance par ailleurs un voyage de mémoire, chaque été, pour l'ensemble des lauréates et lauréats du concours.

► LES COLPORTEURS DU WEB: « L'ÉDUCATION POUR FAIRE FACE À LA HAINE ... »



Depuis le 14 juillet 2020, le Conseil départemental a lancé « les Colporteurs du Web ». L'objectif est de faire découvrir via des vidéos partagées sur les réseaux sociaux de la collectivité une série de rencontres avec des comédiennes et comédiens, des historiennes et historiens ou des actrices et acteurs du monde associatif impliqués dans le champ de la lutte contre les discriminations. Le 6 novembre dernier, l'épisode, enregistré en

public au sein de l'Hôtel du Département, dans son « Pavillon République », et diffusé en direct sur YouTube et Facebook, a accueilli Séraphin Alava, professeur des universités, rédacteur du projet UNESCO « radicalisation et médias sociaux », membre de la chaire UNESCO « prévention de la Radicalisation », expert EU cyber radicalisation et cyber extrémisme, sur le thème « L'éducation pour faire face à la haine».

LES RENCONTRES POUR L'ÉGALITÉ





Depuis 2019, le Conseil départemental organise « les Rencontres pour l'égalité ». Une semaine durant laquelle, des débats, conférences, expositions et projections sont proposés au public sur le thème de la lutte contre toutes les discriminations. Les 2^{èmes} Rencontres se sont tenues du 2 au 7 mars 2020. Chaque journée a eu un thème spécifique : le 2 mars la lutte contre l'antisémitisme, le 3 mars

contre l'homophobie et la transphobie, le 4 mars contre le racisme, le 5 mars contre les inégalités femmes-hommes et le 6 mars contre les discriminations liées au handicap. Nouveauté cette année, la semaine a été clôturée le 7 mars par la mise en place d'un village des associations, installé à la sortie du métro Jean Jaurès, avec un espace de forum, des projections et de nombreuses animations.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9 Tél : 05 34 33 32 31 contact@cd31.fr

www.haute-garonne.fr